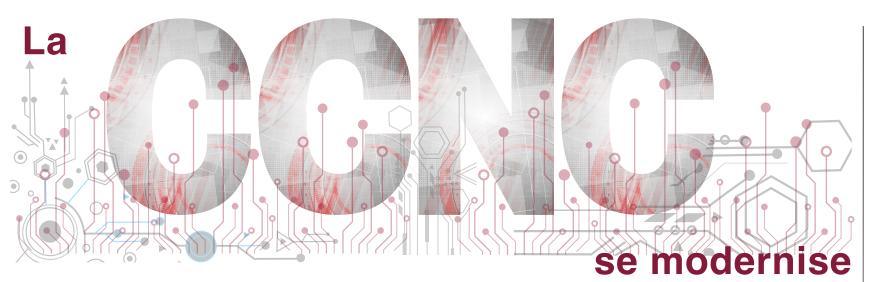
Pour mieux vous servir en 2025



La Caisse Cantonale Neuchâteloise de Compensation (CCNC) se prépare à franchir une nouvelle étape dans sa mission de service public avec notamment une migration informatique d'envergure en 2025.

Ce processus de modernisation et de transformation de l'organisation, vise avant tout à améliorer la qualité des services offerts à nos assurés, clients et partenaires.

Organisation autonome de droit public, la CCNC a pour vocation de garantir une gestion efficace des prestations sociales du 1er pilier dans le canton de Neuchâtel.

Fidèle à son slogan, "A vos côtés, à chaque moment de votre vie", la CCNC continuera d'accompagner tout un chacun indépendamment du canal (digital ou physique) retenu.

MIGRATION INFORMATIQUE

La migration informatique prévue pour juin 2025 constitue un tournant décisif pour la CCNC. Cette initiative permettra de passer à un système plus moderne et sécurisé, répondant aux standards actuels en matière de relations avec les clients et de sécurité de l'information.

Le nouveau système, plus performant, assurera une gestion centralisée et optimisée des dossiers, facilitant les échanges entre la CCNC, les employeurs et les assurés.

En 2025, la CCNC se donne les moyens de relever les défis d'un environnement en constante évolution, tout en restant fidèle à sa mission de soutien et de service aux citovens.



Mathieu Erb Directeur de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)

Cette modernisation répond à des enjeux de sécurité renforcée des données personnelles et à un besoin d'agilité pour mieux s'adapter aux évolutions législatives et réglementaire.

Parallèlement à ce changement informatique, la CCNC lance sa stratégie "Vision 2030".

Ainsi, l'institution se dote d'une feuille de route pour anticiper les évolutions législatives, technologiques sociétales des prochaines années.

Cette démarche participative, développée avec le personnel, a permis de clarifier les objectifs à atteindre d'ici 2030 et de définir les priorités.

Parmi celles-ci figurent la modernisation des processus internes, la numérisation des échanges et l'adaptation de l'organisation pour renforcer son attractivité en tant qu'employeur.

Avec des objectifs clairs et une stratégie solide, la CCNC est prête à accompagner les Neuchâtelois face aux défis de demain et à renforcer son statut de pôle de compétences dans le domaine en matière d'assurances sociales dans le canton.

POURQUOI OPÉRER CE CHANGEMENT

La décision de procéder à cette migration repose sur plusieurs constats.

D'abord, les systèmes actuels, bien qu'encore fonctionnels, montrent des signes de vieillissement et risquent de devenir obsolètes face aux exigences croissantes de la gestion des données sociales.

Le passage à une nouvelle infrastructure informatique permet d'anticiper ces défis tout en offrant aux assurés un traitement plus rapide et plus transparent de leurs demandes.

De plus, cette modernisation s'inscrit dans une volonté de simplifier les démarches administratives pour les usagers, en leur offrant des outils numériques mieux adaptés et plus accessibles.

CE QUE CELA IMPLIQUERA POUR VOUS EN 2025

La migration informatique de la CCNC interviendra formellement en juin 2025 et impliquera une période de transition, durant laquelle certaines procédures pourraient nécessiter une adaptation de la part de nos assurés et partenaires.

Pour garantir la continuité de nos services, une phase de tests rigoureux est prévue avant le déploiement complet du nouveau système.

Nos équipes seront également mobilisées pour accompagner les assurés dans cette transition, en leur offrant des informations claires et un soutien personnalisé. Cette démarche vise à minimiser les perturbations et à assurer une mise en œuvre fluide de cette nouvelle infrastructure.

NOS OBJECTIFS POUR L'AVENIR

Avec cette modernisation, la CCNC réaffirme son engagement à offrir des services de qualité à l'ensemble de la population neuchâteloise. L'objectif est de renforcer notre efficacité tout en maintenant notre mission de service public.

À long terme, cette migration permettra nouvelles développer de fonctionnalités numériques pour faciliter les échanges avec les assurés, comme la possibilité de suivre plus facilement le traitement de leurs dossiers en ligne.

Nous visons à garantir une gestion encore plus transparente et réactive des prestations sociales, tout en restant à l'écoute des besoins de nos usagers.

Ce projet s'inscrit dans une vision d'avenir où l'innovation et le respect des valeurs humaines restent au cœur de nos préoccupations.



Allocations

nouvelle pour les neuchâteloises. Les montants allocations familiales vont être relevés au 1er janvier 2025 de 20 francs après décision du Conseil d'État. Ainsi, l'allocation pour enfant passera de 220 à 240 francs par mois et l'allocation de formation augmentera de 300 à 320 francs par mois.

Rentes et **Prestations** Complémentaires

Le Conseil fédéral a pris la décision d'augmenter les rentes AVS/AI pour 2025. Elles seront adaptées à l'évolution des prix et des salaires. Le Conseil fédéral a également adopté l'ordonnance sur les adaptations à l'évolution des prix dans le régime des allocations familiales. Les nouveaux montants minimaux fédéraux entreront en vigueur au 1er janvier 2025.

Les rentiers AVS et Al toucheront entre 35 et 70 francs de plus par mois en 2025. Dès le 1er janvier prochain, les rentes AVS/AI seront relevées de 2,9%. La rente minimale passera de 1225 à 1260 francs par mois, et de 2450 à 2520 francs par mois pour la rente maximale (pour une durée de cotisation complète).

Les montants annuels des prestations complémentaires et des prestations transitoires, destinées à couvrir les besoins vitaux, augmenteront de CHF 570.- pour les personnes seules et de CHF 855.- pour les couples.

Cotisations

Dans le même temps, il a augmenté le montant de la cotisation minimale AVS/AI/APG pour les indépendants de 514 à 530 francs par an et celui de la cotisation minimale dans l'AVS/AI facultative de 980 à 1010 francs.



Frais médicaux

Changement de procédure. Si vous êtes au bénéfice de prestations complémentaires, dès le mois de juin 2025, passez directement par la CCNC pour vous faire rembourser vos frais médicaux et non plus par les agences régionales AVS. Vous aurez également la possibilité de télécharger vos justificatifs en ligne sur notre site internet le moment venu.

La CCNC vous souhaite de belles fêtes de fin d'année



Faubourg de l'Hôpital 28 Case postale 2116 2001 Neuchâtel Tél. 032 889 65 01 E-mail: ccnc@ne.ch

www.caisseavsne.ch



Dates des paiements des rentes pour l'année 2025

Les prestations sont versées au début du mois pour le mois courant.

6 janvier • 4 février • 4 mars • 2 avril

5 mai • 3 juin • 2 juillet • 5 août 2 septembre • 2 octobre • 4 novembre • 2 décembre